

# Evaluation du contrat enfance jeunesse 2010-2013

## Objectif synthétique

Au terme de trois années de mise en œuvre du Contrat enfance jeunesse (CEJ) et de la prise de compétence enfance-jeunesse, la CAF et la communauté de communes souhaitaient évaluer ses réalisations, résultats, effets et impacts, ainsi qu'identifier les orientations à donner au CEJ sur la période 2014-2017.



## Préconisations de l'évaluation

- ▶ Offrir un service de qualité, homogène, accessible, équitable et diversifié
- ▶ Réfléchir, encourager, soutenir la création de mode d'accueil mixte individuel/collectif de plus petites unités
- ▶ Construire avec les assistant(e)s maternel(le)s un projet pédagogique commun
- ▶ Travailler avec les parents : communication et information à améliorer des crèches vers les familles ; définir des « projets de vie », des espaces de concertation au sein des crèches ; retisser, faciliter le lien avec les parents ; mieux valoriser leur implication dans la vie des établissements
- ▶ Travailler à une simplification administrative en partenariat avec les institutions
- ▶ Diverses pratiques doivent être harmonisées (contrat, accueil des familles...) tout en conservant les spécificités et l'identité de chacune des structures (équipe, histoire, locaux...)
- ▶ Elaborer un projet d'accueil commun de la petite enfance
- ▶ Fédérer un esprit collectif au sein du réseau (appartenance à un groupe professionnel)
- ▶ Accompagner les professionnels dans le repérage des enfants en difficultés (sociale et/ou comportementale)
- ▶ Associer et informer régulièrement les partenaires concernés par les enjeux de la petite enfance, en particulier les communes
- ▶ Définir le rôle de la communauté de communes dans le parcours global de l'enfant
- ▶ Accompagner les parents dans leur rôle éducatif auprès de leur(s) enfant(s)
- ▶ Soutenir et accompagner les familles dans leur rôle parental

# Méthode participative

- ▶ **137 familles** fréquentant le RAM ont répondu à un questionnaire (19% des 713 places d'accueil représentées)
- ▶ **83 assistants maternels** fréquentant le RAM ont répondu à un questionnaire (33% des 249 AM représentées)
- ▶ **168 familles** fréquentant les crèches ont répondu à un questionnaire dont 6 entretiens téléphoniques (76% des 220 familles représentées)
- ▶ **11 professionnels et partenaires de la petite enfance** ont été rencontrés lors d'entretiens
- ▶ **22 élus** ont participé à une réunion de travail

## TÉLÉCHARGER



Bilan de l'évaluation contrat enfance  
jeunesse 2010-2013 - (206.06

Ko)



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ  
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**